

CONVOCAION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Mercredi 12 juillet 2023

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Information** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Expositions à la Salorge** – Indemnisation des artistes ;
- **Festival Bulle des Prés** : Participation financière des communes et des écoles pour l'intervention des auteurs ;
- **Cession de terrain** à Vitré Communauté ;
- **Cession de terrain** rue de la Bougeoire à M. CERRUTI ;
- **Personnel communal** : Mise à jour du tableau des effectifs ;
- **Affaires diverses.**

Le 5 juillet 2023,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26

Quorum : 14

Présents : 15

Représentés : 07

Votants : 22

Date de la convocation : 5 juillet 2023 | **Date de l'affichage : 5 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Brigitte GARDAN – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Pouvoirs : Amand LETORT pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX - Carine GERMOND pouvoir à Brigitte DARRICAU - Thérèse SAUDRAIS pouvoir à Brigitte GARDAN – Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Pascale GRIFFON pouvoir à Hervé PATY – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Sandrine DYLLIS pouvoir à Nicolas POIRIER -

Absents : Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Natacha LEVAVASSEUR – Eva CONTRERAS – Julien CABARET -

M. Mathieu VINCENT a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2023 - 47 - DÉCISION – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte de la décision qu'elle a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2023-21D du 5 juin 2023 portant vente de 28 chaises à la SARL WELDER DESIGN, représentée par M. Sébastien LETORT (montant du lot : 280 €)

Le conseil municipal prend acte de la décision prise par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 48 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
01/06/2023	4 rue de Nantes	AP 346
15/06/2023	ZA La Garenne	AX 246
23/06/2023	1 rue de Vitré	AO 224-95

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 49 - Expositions à La Salorge – Indemnisation des artistes – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire laisse la parole à Brigitte DARRICAU, adjointe en charge de la communication, de l'animation et de la culture, pour la présentation de ce dossier.

Elle précise que la commission Communication – Animation – Culture propose de verser un forfait de 400 € aux artistes professionnels qui exposeront à La Salorge afin de bénéficier de la notoriété d'artistes régionaux reconnus. Ce forfait inclura une animation.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'application de cette indemnité forfaitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 abstentions : Hervé PATY et Pascale GRIFFON),

- ***DÉCIDE de verser un forfait de 400 € aux artistes professionnels qui exposeront au centre culturel La Salorge,***
- ***MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.***

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 50 - Festival Bulle des Prés – Participation financière des communes et écoles pour l'intervention des auteurs – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire laisse la parole à Brigitte DARRICAU, adjointe en charge de la communication, de l'animation et de la culture, pour la présentation de ce dossier.

Elle rappelle que, lors du prochain festival Bulle des Prés qui aura lieu du 2 au 6 octobre 2023, les auteurs interviendront dans les écoles d'Argentré-du-Plessis, Rannée, Domalain, Moulins, Visseiche et Louvigné-de-Bais.

Les auteurs sont rémunérés par la ville de La Guerche. Cependant, il est proposé de facturer une participation aux bénéficiaires de ces interventions, sur la base de 100 € par intervention (en classe ou en médiathèque).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE la participation financière des communes et écoles pour l'intervention des auteurs dans le cadre du festival Bulle des Prés comme suit :**
 - Commune d'Argentré = 600 €
 - Commune de Rannée = 200 €
 - Commune de Domalain = 200 €
 - Commune de Moulins = 100 €
 - Commune de Visseiche = 100 €
 - Ecole St-Patern de Louvigné-de-Bais = 100 €
 - Ecole Charles Perrault de Louvigné-de-Bais = 100 €
- **MANDATE Mme le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 51 - Cession de terrain à Vitré Communauté – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire indique que, dans le cadre de la construction de trackers solaires pour l'alimentation d'une partie de la station d'épuration intercommunale, Vitré Communauté souhaite acquérir la parcelle AM 118, d'une superficie de 5 106 m².

Conformément à la réglementation, France Domaine a été sollicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de vendre la parcelle AM 118 d'une superficie d'environ 5 106 m² au profit de Vitré Communauté,**
- **FIXE le prix de vente à 1,50 € le m²,**
- **PRÉCISE que le prix total sera défini en fonction de la surface réelle qui sera déterminée après l'intervention du géomètre,**
- **PRÉCISE que les frais relatifs à cette affaire (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.**

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 52 - Cession de terrain rue de La Bougeoire à M. CERRUTI – (Nomenclature : 3.2) -

Mme le Maire précise que la parcelle AO 0011 est incluse, depuis plus de 50 ans, dans la propriété CERRUTI, 14 rue de La Bougeoire. Or, il s'avère que cette parcelle appartient à la ville de La Guerche-de-Bretagne.

M. CERRUTI Hubert a demandé que cette situation de fait soit régularisée et que cette parcelle de 185 m² lui soit donc officiellement cédée. Ce terrain a toujours été entretenu par la famille CERRUTI et la clôture a été réalisée à leurs frais, ce qui a permis d'éviter des dépôts sauvages d'ordures ménagères sur cette bande de terrain située en contrebas de la rue.

Conformément à la réglementation, France Domaine a été sollicité. L'avis du 03/07/2023, indique « compte-tenu de la tension sur les prix, que le bien est intégré dans une propriété privée depuis plus de 50 ans, que la parcelle voisine AO 12 a été estimée à 26 € le m², la valeur vénale de ce bien peut être estimée à 9 €/m² x 185 m² = 1 665 € arrondi à 1 700 € ; Avec une marge d'appréciation de 10 %. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de vendre la parcelle AO 0011 d'une superficie d'environ 185 m² au profit de M. CERRUTI Hubert à titre gratuit,**
- **PRÉCISE que les frais relatifs à cette affaire (géomètre, notaire) seront à la charge de l'acquéreur,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.**

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2023 - 53 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS – (Nomenclature : 4.1) -
Mme le Maire précise que, dans le cadre de l'organisation des services et du déroulé de carrières des agents, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de créer divers postes.

En contrepartie, il sera proposé au prochain Comité Social Territorial (CST) la suppression :

- D'un poste d'animateur contractuel ;
- D'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

SERVICE	Poste à créer	Motif	Date d'effet
Périscolaire / médiation	Adjoint d'animation	Nomination agent contractuel	01/09/2023
Restauration	Adjoint technique 28 heures	Nomination agent contractuel	01/09/2023
Restauration	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe 30 heures	Avancement de grade agent détaché	01/09/2023
Ecole maternelle	Adjoint d'animation 25 heures	Nomination agent contractuel	01/09/2023

- **MANDATE Mme le Maire pour procéder aux nominations.**

Reçu le 20 juillet 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES -

COMMUNE NOUVELLE – Constitution des groupes de travail -

Mme le Maire informe l'assemblée qu'afin de travailler sur le dossier de commune nouvelle, 6 groupes de travail ont été définis avec une 1^{ère} réunion en septembre pour 4 groupes.

Il est proposé aux élus de s'inscrire sur ces différents groupes. Les agents des 2 communes, en charge des dossiers, seront intégrés aux groupes de travail.

Une réunion publique aura lieu à la salle de Brétigné le jeudi 05 octobre à 20 H 30.

FINANCES -

(Assistance : Cabinet Ressources Consultants Finances)

1^{ère} réunion : à fixer avec Ressources Consultants Finances

- Elisabeth GUIHENEUX
- Olivier DESPREZ
- Anthony TUAL

RESSOURCES HUMAINES / SERVICES MUNICIPAUX -

(Assistance : Centre Départemental de Gestion 35)

1^{ère} réunion : à fixer avec le Centre Départemental de Gestion 35

- Elisabeth GUIHENEUX
- Jean-Charles MOREAU
- Katia BONNANT

VOIRIE / ESPACES VERTS / CIMETIERE -

1^{ère} réunion : 11 septembre à 18 H à la mairie de Rannée

- Amand LETORT
- Anne TAILLANDIER
- Brigitte GARDAN
- Hervé PATY
- Sébastien LAMY
- Thérèse SAUDRAIS

BATIMENTS / URBANISME -

1^{ère} réunion : 20 septembre à 18 H à la mairie de Rannée

- Mathieu VINCENT
- Anthony TUAL
- Nicolas POIRIER
- Lionel COSSON
- Idrys CLARAC
- Hervé PATY
- Sébastien LAMY
- Eva CONTRERAS

AFFAIRES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES -

1^{ère} réunion : 13 septembre à 12 H 45 à la mairie de Rannée

- Daniel FÉVRIER
- Brigitte DARRICAU
- Pascale GRIFFON
- Carole LEGUENET
- Sandrine DYLLIS
- Brigitte GARDAN
- Idrys CLARAC
- Eva CONTRERAS
- Thérèse SAUDRAIS

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES -

1^{ère} réunion : 18 septembre à 18 H 30 à la mairie de La Guerche

- Carine GERMOND
- Katia BONNANT
- Sandrine DYLLIS
- Brigitte GARDAN
- Idrys CLARAC
- Annie BOUSSEAU
- Thérèse SAUDRAIS

PLANNING DES RÉUNIONS – 2^{ème} semestre 2023 –

Mme le Maire communique à l'assemblée le planning des réunions pour le 2nd semestre 2023 qui s'établit comme suit :

Bureau municipal 20 heures	Rencontre mensuelle des élus 20 heures 30	Conseil municipal 20 heures 30
Mardi 5 septembre	Jeudi 14 septembre	Jeudi 28 septembre
		Jeudi 12 octobre à 20 h *
Mardi 3 octobre	Jeudi 12 octobre	Jeudi 26 octobre
Mardi 7 novembre	Jeudi 16 novembre	Jeudi 23 novembre
Mardi 5 décembre (à 19 heures)	Mardi 5 décembre	Mardi 12 décembre

*Attribution marché de travaux désamiantage rue de Rennes

Dates des réunions du conseil communautaire :

- Jeudi 21 septembre
- Jeudi 9 novembre
- Jeudi 14 décembre

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024 –

La Préfecture vient de nous communiquer la date des prochaines élections européennes. Celles-ci auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Il est demandé aux élus de réserver dès à présent cette date afin d'organiser les bureaux de vote.

Elisabeth GUIHENEUX informe que le désamiantage de la rue de Rennes devrait se dérouler fin novembre et début décembre sur 2 semaines.

Les travaux, quant à eux, devraient débuter fin janvier 2024 pour une durée de 18 mois.

Ceux-ci vont entraîner une perte d'exploitation pour le boulanger. Il conviendra de prévoir une indemnisation par la ville pour sa perte d'exploitation.

Elle indique que la ville de La Guerche de Bretagne a été labellisée « Petite Cité de Caractère ». La commune est inscrite dans le projet de l'aventure médiévale (dans le cadre du projet touristique porté par la Destination Rennes et les Portes de Bretagne). Elle présente le projet du cabinet UBINAM pour les aménagements des jardins gourmands et enchanteurs :

- Allée du Bigosier : La réalisation des aménagements présentés (« La grande tablee » et mini-labyrinthe) vont pouvoir démarrer au cours de l'été.
 - Jardin de la motte
 - Allée Roger Régnier
- Les principes d'aménagement proposés sur ces 2 sites sont retenus ; l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire pour les finaliser

Jean-Charles MOREAU indique qu'il sera intéressant de peindre sur le mur de l'ancien bâtiment DAVID, 28 rue Notre-Dame, pour inciter à rentrer dans le centre-ville, ce qui compléterait les aménagements proposés par UBINAM.

Lionel COSSON s'interroge sur l'acceptation par l'Architecte des Bâtiments France de la pose d'empreintes sur une maison à pans de bois, notamment au 6 rue de Nantes.

Elisabeth GUIHENEUX fait remarquer que les cyclistes sont de plus en plus nombreux dans le centre-ville.

A ce sujet, dans le cadre du programme AVELO 2 qui relie le Mont Saint Michel à Nantes, La Guerche de Bretagne étant ville étape, un hébergement est à trouver.
Il va être proposé au cabinet d'étudier la réhabilitation de l'ancien local des routards situé au 57 rue Neuve.

Elle indique également que la 2^{ème} journée de tournage pour la série DETER a eu lieu le lundi 10 juillet dernier au Petit Koin.

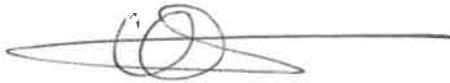
Elle précise également qu'une délégation de Roumains est arrivée lundi 10 juillet à La Guerche de Bretagne dans le cadre du jumelage avec Pauca.

Brigitte DARRICAU rappelle la manifestation du 14 juillet et précise qu'il manque encore des commissaires pour la déambulation. Elle indique qu'il n'y aura pas de retraite aux flambeaux cette année. Par contre, des petits drapeaux seront distribués.

Séance levée à 21 heures 30

Mathieu VINCENT
Secrétaire de séance

Élisabeth GUIHENEUX
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'E' followed by the name 'Guiheneux' in a cursive script.

Mis en ligne le - 2 OCT. 2023
Par Élisabeth GUIHENEUX